MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉUSSIR AU LYCÉE

© Magali Delporte - MENJ

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

PRÉSENTATION AUX ÉLÈVES DE SECONDE ET À LEUR FAMILLE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le lycée d'enseignement général et technologique

- **Un accompagnement dans la conception du projet d'orientation…**

- **…pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

La scolarité au lycée d'enseignement général et technologique

- **En première générale ou première technologique**

tronc commun | 3 spécialités | 1 option

- **En terminale générale ou terminale technologique**

tronc commun | 2 spécialités | 1option

h dédiées
à l'orientation

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Après la seconde : voies générale ou technologique ?

- À la fin de l'année de seconde, après avis du conseil de classe, chaque élève est orienté :
  - vers une série de la **voie technologique**

ou

  - vers la **voie générale**.

  - Pose-toi la question ! Bac général ou bac technologique ? – https://www.youtube.com/watch?v=-BRs0SC6J4Q

Pour aller plus loin deux sites pour construire votre projet d'avenir

- www.secondes-premieres 2022-2023.fr
- www.horizons21.fr

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

VOIE GÉNÉRALE
LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Choisir la voie générale

> ENSEIGNEMENT THÉORIQUE ET ABSTRAIT

> RÉFLÉCHIR / ANALYSER / SYNTHÉTISER

> ARGUMENTER / RÉDIGER

> TRAVAIL PERSONNEL IMPORTANT

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les enseignements de la voie générale

- **Enseignements communs**
  - Français (en première) : 4 h
  - Philosophie (en terminale) : 4 h
  - Histoire-géographie : 3 h
  - Langues vivantes A et B (LVA et LVB) : 4 h 30 en première et 4 h en terminale
  - Éducation physique et sportive (EPS) : 2 h
  - Enseignement scientifique : 2 h (avec ajout de 1 h 30 de mathématiques spécifiques en première si l'élève ne suit pas la spécialité mathématiques)
  - Enseignement moral et civique (EMC) : 18 h/an
  - Accompagnement au choix de l'orientation : 54 h/an (à titre indicatif)

- **Enseignements de spécialité**
  - 3 enseignements de spécialité en première (4 h/spécialité)
  - 2 enseignements de spécialité en terminale parmi les 3 choisis en première (6 h/spécialité)

- **Enseignements optionnels**
  - 1 enseignement optionnel en première
  - 2 enseignements optionnels en terminale (EPS/art) (maths compl/expert)

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les enseignements de spécialité en voie générale

- **Les enseignements de spécialité sont à choisir parmi :**
  - Arts (arts plastiques, arts du cirque, musique, théâtre, cinéma-audiovisuel, danse ou histoire des arts)
  - Biologie-écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
  - Éducation physique, pratiques et culture sportives
  - Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
  - **Humanités, littérature et philosophie - HLP**
  - **Langues, littératures et cultures étrangères et régionales – LLCE Anglais**
  - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
  - **Mathématiques**
  - Numérique et sciences informatiques
  - **Physique-chimie**
  - **Sciences de la vie et de la Terre**
  - **Sciences de l'ingénieur**
  - **Sciences économiques et sociales**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les enseignements optionnels de la voie générale

- Des enseignements optionnels pour **élargir sa culture** ou **compléter ses compétences** pour les études supérieures :
  - En première et en terminale, les élèves peuvent choisir un enseignement optionnel parmi :
    - Arts
    - EPS
  - En terminale, les élèves peuvent choisir un enseignement optionnel parmi :
    - Mathématiques expertes (si la spécialité mathématiques est choisie en terminale)
    - Mathématiques complémentaires (si la spécialité mathématiques n'est pas choisie en terminale)

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

VOIE TECHNOLOGIQUE

LA PREMIÈRE
ET LA TERMINALE

Choisir la voie technologique

> ENSEIGNEMENT APPLIQUÉ
> ***OBSERVATION*** > ***EXPÉRIMENTATION*** > ***APPLICATION***

> TRAVAIL EN GROUPE ET EN AUTONOMIE SUR DES PROJETS

> TRAVAUX PRATIQUES (T.P.) EN LABORATOIRE,

> EN SALLE INFORMATIQUE, DE TECHNOLOGIE...

En savoir plus sur les 8 séries de la voie technologique

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

La voie technologique

- Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers **une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :**
  - **STL : sciences et technologies de laboratoire**
  - **STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable**
  - ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
  - STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués
  - STMG : sciences et technologies du management et de la gestion
  - STHR : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
  - S2TMD : sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
  - STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

Focus : la série STHR s'intègre dès la seconde.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les enseignements de la voie technologique

- **Enseignements communs**
  - Français (en première) : 3 h
  - Philosophie (en terminale) : 2 h
  - Histoire-géographie : 1 h 30
  - LVA et LVB + enseignement technologique en langue vivante (ETLV) : 4 h de langues vivantes (dont 1 h d'ETLV)
  - EPS : 2 h
  - Mathématiques : 3 h
  - EMC : 18 h/an
  - Accompagnement au choix de l'orientation : 54 h/an (à titre indicatif)

- **Enseignements de spécialité déterminés par la série**
  - 3 enseignements de spécialité en première
  - 2 enseignements de spécialité en terminale

- **Enseignements optionnels**
  - 2 enseignements optionnels en première et terminale

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les spécialités de la voie technologique

STI2D - Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

- Innovation technologique
- Physique-chimie et mathématiques
- Ingénierie et développement durable :

  Un enseignement spécifique de terminale sera choisi pour colorer la formation :
  architecture et construction ; énergies et environnement ; ***innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numériques***

STMG - Sciences et technologies du management et de la gestion

- Sciences de gestion et numérique
- Droit et économie
- Management :

  Un enseignement spécifique de terminale sera choisi pour colorer la formation :
  gestion et finance ; mercatique-marketing ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion

STL - Sciences et technologies de laboratoire

- Biochimie-biologie
- Physique-chimie et mathématiques
- Biotechnologies ou **sciences physiques et chimiques en laboratoire**

Les spécialités de la voie technologique

ST2S - Sciences et technologies de la santé et du social

- Physique-chimie pour la santé
- Biologie et physiopathologie humaines
- Sciences et techniques sanitaires et sociales

STHR - Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

- Enseignement scientifique alimentation-environnement
- Sciences et technologies culinaires et des services
- Économie et gestion hôtelière

STD2A - Sciences et technologies du design et des arts appliqués

- Physique-chimie
- Outils et langages numériques
- Design et métiers d'art

S2TMD - Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

- Économie, droit et environnement du spectacle vivant
- Sciences et culture chorégraphiques (théâtre, musique ou danse)
- Pratique chorégraphique (théâtre, musique ou danse)

Les enseignements optionnels

Les élèves de la voie technologique peuvent choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Arts
- EPS

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Après le bac

BAC GÉNÉRAL > *Prioritairement vers les études longues*

> UNIVERSITÉ (Licence Master Doctorat)
> ÉCOLES BAC + 5 ET PLUS (Sciences Po, Architecture, Arts…)
> CLASSES PRÉPAS + « GRANDES ÉCOLES »
> GRANDES ÉCOLES = Écoles d'ingénieurs, de commerce, véto, ENS…

BAC TECHNOLOGIQUE > *Prioritairement vers les études courtes*

> STS (BTS)
> IUT (BUT)
> UNIVERSITÉ OU ÉCOLES (DEUST, licence professionnelle)
> ÉCOLES SPÉCIALISÉES, BAC + 2 OU 3 (Arts, Commerce, Paramédical, Social…)

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE BACCALAURÉAT

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Répartition de la note finale

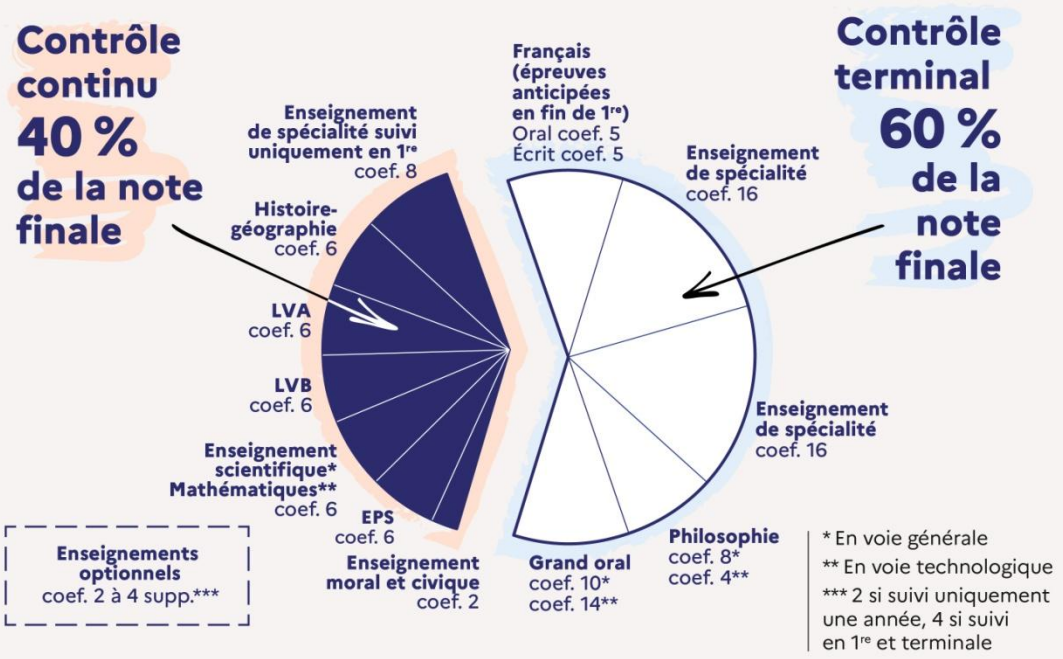

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

L'ORIENTATION EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Construire son projet d'orientation

.

- Des temps dédiés à l'orientation permettent aux élèves
  de rencontrer des professionnels et des étudiants, des lycéens afin de mieux formuler leurs aspirations et d'identifier les pistes qui leur correspondent (printemps de l'orientation)

- Afin de fournir aux élèves une information fiable et approfondie sur les formations de l'enseignement supérieur et le monde professionnel, l'Onisep a mis en ligne une plateforme de ressources :

www.secondes-premieres2022-2023.fr/

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les procédures

La **fiche dialogue** ou **le <u>téléservice</u>** constitue le support des échanges aux 2e et 3e trimestres entre l'établissement, les élèves et leur famille (26 intentions saisies sur 144 élèves)

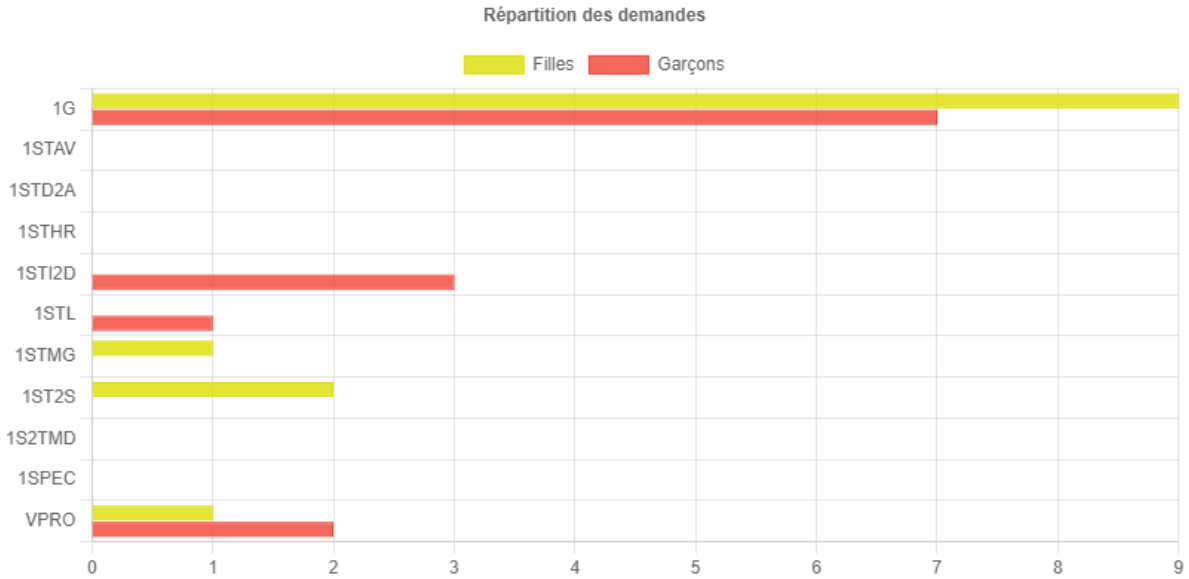

*<u>En fin de 2de GT, les élèves peuvent exceptionnellement faire **une demande en 1ère professionnelle** par le biais d'une procédure « passerelle ». Ils peuvent également faire une demande de **réorientation en 2de professionnelle ou en 1re année de CAP**. La voie professionnelle peut être conseillée mais n'est pas une décision d'orientation.</u>*
<u>Le choix d'orientation en voie professionnelle relève des élèves et de leur famille.</u>

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les choix pour les voies générale et technologique

- Pour la **voie générale**, au 2e trimestre, chaque élève indique **4 enseignements de spécialité*** qui l'intéressent pour la classe de première.
- Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent les souhaits de série.
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.
- Ces souhaits font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au **choix de 3 spécialités** pour la voie générale ou de série pour la voie technologique.

** voire 5, si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement.*

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les portes ouvertes

- Lycée Victor Bérard - Morez (STI2D et STL): samedi 9 mars de 9h à 16h
- Lycée Paul Emile Victor – Champagnole (ES:HGGSP-NSI): samedi 9 mars de 8h30 à12h30
- Lycée Jean Michel – Lons (ES:Arts plastiques – STMG):
- Lycée du Pré St Sauveur – St Claude (STMG – STI2D EE et AC): samedi 16 mars de 8h30 à 12h
- Lycée Friant – Poligny (ST2S et STHR): samedi 10 février de 8h30 à 12h
- Lycée Faure – Montmorot (STAV): samedi 27 janvier de 8h30 à 12h et samedi 16 mars de 8h30 à 17h30

Immersion possible dans chaque filière technologique

RÉUSSIR
AU LYCÉE